

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 06 AVRIL 2017

Nombres de membres composant le conseil municipal : 11

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 06 Avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 31 mars 2017

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, Ouisa AFTIS, Philippe NOBLECOURT, Franck VILLENEUVE, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Dominique DEFER, Alain THERET

Formant la majorité des membres en exercice soit 11 élus.

Séance ouverte à 20h00

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Franck VILLENEUVE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 13 Mars 2017 à l'unanimité.

Le conseil municipal souhaite mettre les noms des votants lors de la prise de délibération à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériel et accessoires de signalisation routière par la Communauté de communes du Plateau picard = accord unanime
- Travaux de voirie : demande de subventions pour les 3 tranches = accord unanime

## **1- Adoption du compte administratif 2016 (2017/11)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu la délibération en date des 17 novembre 2016 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Pierrette GORENFLOT, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses</b>	<b>30 367,04 €</b>	<b>130 427,10 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>76 836,37 €</b>	<b>157 604,99€</b>

<b>Excédent</b>	<b>46 469,33 €</b>	<b>27 177,89€</b>
-----------------	--------------------	-------------------

## **2- Adoption du compte de gestion 2016 (2017/12)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D.2343-10 ;

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisées par Madame Lieuré, Receveur Municipal de la Trésorerie de St Just en Chaussée, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

## **3- Affectation du résultat (2017/13)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311 à R. 2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

	RESULTAT CA2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	126 306,89 €		46 469,33 €	123 950,00 € 2 200,00 €	-121 750,00 €	51 026,22 €
FONCT	315 019,23 €		27 177,89 €			342 197,12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide d'affecter le résultat comme suit

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 342 197,12€

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal,**

- **APPROUVE l'affectation du résultat comme dit ci-dessus**

## **4- Vote des taux d'imposition 2017 (2017/14)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636 B septies ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;  
Vu les lois de finances annuelles ;  
Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016 ;

Madame le Maire propose de garder les mêmes taux que l'année précédente soit

Taxe d'habitation	10.99
Taxe foncière (bâti)	24.52
Taxe foncière (non bâti)	47.33

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 ABSTENTION (Philippe NOBLECOURT) et 10 voix POUR,**

- **FIXE les taux d'imposition comme énoncé ci-dessus**

#### **5- Adoption du budget primitif 2017 (2017/15)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant l'obligation législative de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Considérant, toutefois, les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de chaque année ;

Madame le Maire expose le contenu du budget ;

Vu la présentation des chapitres,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit**

Mouvements	Dépenses	Recettes
Investissement	162 050.00€	217 562.00€
Fonctionnement	206 815.00€	478 663.00€
<b>TOTAL</b>	<b>368 865.00€</b>	<b>696 225.00€</b>

#### **6- Echange de terrain entre la Commune et les époux Van De Weghe pour la réalisation du parking (2017/16)**

Madame le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer à nouveau en vue de céder à Mr et Mme Pascal VAN DE WEGHE, une bande de terrain d'une superficie de 8m<sup>2</sup> cadastrée section AB numéro 294 à prendre dans la sente (domaine privé communal), en vue de rectifier l'alignement de la chaussée, en contrepartie de la cession par Mr et Mme VAN DE WEGHE à la commune d'une parcelle de terrain d'une superficie de 98m<sup>2</sup> cadastrée section AB numéro 292 destinée à la création d'un stationnement pour l'Eglise et le cimetière.

Le tout, ainsi qu'il résulte de deux documents d'arpentage dressés par M. Benoît BROCHOT, géomètre Expert à SAINT JUST EN CHAUSSEE le 26 décembre 2016 et d'un plan de division dressé par ledit géomètre en novembre 2016.

Il est ici rappelé, qu'aux termes d'une délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2016, il avait été décidé d'acquérir le terrain des époux VAN DE WEGHE sur la base de 6€ du mètre carré.

Par conséquent, il devra être procédé à un échange entre la Commune d'ANGIVILLERS et les époux VAN DE WEGHE, sur la base d'une estimation des parcelles à 6€ du m<sup>2</sup>, moyennant le

versement par la commune aux époux VAN DE WEGHE d'une soulte d'un montant de 540,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (Mme Elisabeth VAN DE WEGHE s'abstenant) :

- Décide de céder la bande de terrain provenant de la sente (domaine privé communal) cadastrée section AB numéro 294 pour une superficie de 8 m<sup>2</sup> à Mr et Mme VAN DE WEGHE,
- Valide l'estimation de 6€ du m<sup>2</sup> pour cette bande de terrain,
- Précise que cette bande de terrain est destinée à la rectification de l'alignement de la sente qui mène au cimetière,
- Choisit comme mandataires, Madame Pierrette GORENFLOT ou Monsieur Philippe NOBLECOURT, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour représenter la commune d'Angivillers,
- Autorise Madame Pierrette GORENFLOT ou Monsieur Philippe NOBLECOURT, agissant ensemble ou séparément, à signer au nom de la commune l'acte d'échange et les documents correspondants devant Maître Rémi BERTELOOT, notaire à MAIGNELAY-MONTIGNY (60420) et pour la commune,
- Dit que la bande de terrain est cédée par la commune en l'état,
- Dit que la commune prendra à sa charge les frais relatifs audit acte d'échange et ceux qui en seront la suite ou la conséquence.

Monsieur TOULLET fait la remarque qu'un terrain situé à 150m a été vendu entre 4 et 5€ (estimation réalisée par les Domaines) alors que Maître Berteloot a proposé une estimation entre 10 à 20€ du m<sup>2</sup>.

#### **7- Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (2017/17)**

Madame le Maire explique que, dans le cadre de la mutualisation des services, la Communauté de communes du Plateau Picard propose de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière. Ce groupement concerne aussi bien le matériel nécessaire à la signalisation verticale (panneaux, mats, balises..), que la signalisation horizontale (marquage au sol). Madame le Maire précise qu'en adhérant au groupement de commande, la commune n'est pas tenue de commander chaque année, ni même sur la durée de la convention mais si la commune souhaite acheter, elle pourra bénéficier des prix du marché qui sera négocié.

Le conseil municipal,

Vu le Code des Marchés publics, notamment l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu les compétences de la Communauté de communes en matière de mutualisation,

Vu la convention de groupement jointe en annexe,

Considérant l'intérêt d'obtenir des prix négociés par une commande groupée de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière associant la Communauté de communes et les communes membres volontaires, et désignant la Communauté de communes coordonnateur du groupement ;

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Mme le Maire à adhérer, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2020, au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de

communes du Plateau Picard pour matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière

- Désigne la Communauté de communes coordonnateur du groupement

**8- Travaux de voirie : modification de la demande de subvention : Tranche 1 : Rue de Bellois (2017/18)**

Madame le Maire explique, que suite à la rencontre avec Monsieur Desmet, il est nécessaire de découper le projet des travaux de voirie en 3 tranches afin de lisser les demandes de subventions. La Tranche 1 concerne donc la rue de Bellois, désignée en priorité par le conseil municipal. Ainsi le plan de financement pour la rue de Bellois sera le suivant :

	Bilan actualisé	
	H.T.	TTC
<b>Travaux de réfection de voirie Rue de Bellois</b>		
Avant et après travaux	9 000 €	10 800 €
Travaux	79 000 €	94 800 €
<b>Total</b>	<b>88 000 €</b>	<b>105 600 €</b>

<b><u>SCHEMA DE FINANCEMENT</u></b>		
Conseil Départemental de l'Oise	33 440 €	
Taux d'application 38%		
DETR (hors BTC et revêtement)		
Taux d'application 40% plafonné à 150 000€	16 118 €	
Reste à financer	38 442 €	56 042 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier relatif à la Tranche 1 des travaux de voirie pour un montant prévisionnel de 88 000€ HT soit 105 600€ TTC.
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2017 « Voiries » au taux de 38%
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant ce dossier
- ADOPTE le plan de financement comme énoncé ci-dessus.

**9- Travaux de voirie : modification de la demande de subvention : Tranche 2 : Rue du Bas (2017/19)**

Madame le Maire explique, qu'à la demande de Mr Desmet étant limité dans ses enveloppes budgétaires d'attribution, il est nécessaire de découper le projet des travaux de voirie en 3 tranches afin de lisser les demandes de subventions. Le dossier attend le retour de l'UTD pour avis technique sur la voirie. La Tranche 2 concerne donc la rue du Bas. Ainsi le plan de financement pour la rue du Bas serait le suivant (une bonification de 10% s'applique car le projet se situe sur une route départementale) :

	Bilan actualisé	
	H.T.	TTC
<b>Travaux de réfection de voirie Rue du Bas</b>		
Avant et après travaux	7 000 €	8 400 €
Travaux	39 000 €	46 800 €
Sous-total	46 000 €	55 200 €

<b>SCHEMA DE FINANCEMENT</b>		
Conseil Départemental de l'Oise		
Taux d'application 48%	22 080 €	
DETR (hors BTC et revêtement)		
Taux d'application 40% plafonné à 150 000€	11 680 €	
Reste à financer	12 240 €	21 440 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier relatif à la Tranche 2 des travaux de voirie pour un montant prévisionnel de 46 000€ HT soit 55 200€ TTC.
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2017 « Voiries » au taux de 48%
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant ce dossier
- ADOPTE le plan de financement comme énoncé ci-dessus.

#### **10- Travaux de voirie : modification de la demande de subvention : Tranche 3 : Parking du cimetière (2017/20)**

Madame le Maire explique, que suite à la rencontre avec Monsieur Desmet, il est nécessaire de découper le projet des travaux de voirie en 3 tranches afin de lisser les demandes de subventions. La Tranche 3 concerne donc la création du parking du cimetière. Ainsi le plan de financement pour le parking du cimetière serait le suivant :

	Bilan actualisé	
	H.T.	TTC
<b>Travaux de création d'un parking au Cimetière</b>		
Avant et après travaux	3 000 €	3 600 €
Travaux	14 600 €	17 520 €
Sous-Total	17 600 €	21 120 €

<b>SCHEMA DE FINANCEMENT</b>		
Conseil Départemental de l'Oise		
Taux d'application 38%	6 688 €	
DETR (hors BTC et revêtement)		
Taux d'application 40% plafonné à 150 000€	3 324 €	
Reste à financer	7 588 €	11 108 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier relatif à la Tranche 3 des travaux de voirie pour un montant prévisionnel de 17 600€ HT soit 21 120€ TTC.
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2017 « Voiries » au taux de 38%
- AUTORISE le Maire à demander une dérogation pour démarrer les travaux avant l'obtention des subventions
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant ce dossier
- ADOPTE le plan de financement comme énoncé ci-dessus.

### **Questions diverses :**

#### **Etat de l'avancement des travaux espaces verts.**

Pierrette Gorenflot en fait le compte rendu. Le nettoyage du cimetière a été fait avec l'appui d'une personne de l'AITT car il y avait du travail. Autour de la croix, le terrain a été nettoyé pour recevoir du gazon. Un côté de la rue Paul et le long des maisons de la rue de l'école ont été semés aussi. Des plantes couvre-sol ont été achetées pour faire un essai pour diminuer les interventions de désherbage.

#### **Devis petite porte du cimetière**

Soit une porte faite sur mesure galvanisée, soit une réalisation de M. Villain puis passée à la cuisson avec une peinture époxy. Des artisans ferronniers (Créastyle, Romanszyn...) vont être contactés pour des devis, pour comparer.

#### **Achat d'une cuve à récupération eau de pluie**

Il est prévu d'en acheter une opaque pour la préservation de la qualité de l'eau et facile d'accès et d'utilisation au près des gouttières. Elle sera ensuite à intégrer dans l'aménagement du bâtiment.

#### **Vente à la brocante**

Franck Villeneuve se chargera de vendre à la brocante des objets qui encombrant le corps de garde et le grenier.

Les tableaux des tours de garde en vue des élections sont clôturés.

<b>2017/11</b>	<b>Adoption du compte administratif 2016</b>
<b>2017/12</b>	<b>Adoption du compte de gestion 2016</b>
<b>2017/13</b>	<b>Affectation du résultat</b>
<b>2017/14</b>	<b>Vote des taux d'imposition</b>
<b>2017/15</b>	<b>Adoption du budget primitif 2017</b>
<b>2017/16</b>	<b>Echange de terrain entre la Commune et les époux VAN DE WEGHE pour la réalisation du parking</b>

<b>2017/17</b>	<b>Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière</b>
<b>2017/18</b>	<b>Travaux de voirie : modification de la demande de subvention : Tranche 1 : Rue de Bellois</b>
<b>2017/19</b>	<b>Travaux de voirie : modification de la demande de subvention : Tranche 2 : Rue du Bas</b>
<b>2017/20</b>	<b>Travaux de voirie : modification de la demande de subvention : Tranche 3 : Parking du cimetière</b>

**La séance est clôturée par Madame le Maire à 21H30**

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Dominique DEFER
Isabelle BOZO	

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE  
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT